

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 mars 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République du Soudan souhaite que soit maintenu sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi le point 4 du paragraphe 8 de l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (document S/2003/40 daté du 14 février 2003), à savoir le point intitulé « Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (S/3963) ».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Omar Bashir **Manis**

